

Notes pour une allocution de la statisticienne en chef adjointe
de l'Institut de la statistique du Québec

Mme Patricia Caris

Et du directeur par intérim de l'Observatoire de la culture et
des communications

M. Martin Thibeault

CCE - 015M

C. P. PL 109

Loi souveraineté culturelle Québec et
Loi sur la découvrabilité contenus
culturels francophones environnement numérique

Mémoire déposé par l'Institut de la statistique du Québec à la
Commission de la culture et de l'éducation

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 109, Loi
affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la
découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement
numérique

Le 28 octobre 2025

Durée approximative : 10 minutes

La version prononcée fait foi

Salutations d'usage

- Monsieur le ministre,
- Monsieur le président,
- Madame la vice-présidente,
- Mesdames et messieurs les membres de la commission,

- Bonjour à toutes et à tous,

- Je suis Patricia Caris, statisticienne en chef adjointe de l'Institut de la statistique du Québec. Je suis accompagnée aujourd'hui par monsieur Martin Thibeault, directeur par intérim, Claude Fortier, coordonnateur, et Pascal Genêt, chargé de projet, tous de l'Observatoire de la culture et des communications de notre institut.

- Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir invités à vous communiquer notre point de vue et certains éléments liés à notre expertise.
- L'importance du projet de loi 109 ne fait aucun doute pour l'ISQ.
- Je voudrais d'abord situer le rôle et la mission de l'Institut de la statistique.
- Créé il y a un peu plus de 25 ans, l'Institut est l'organisme gouvernemental ayant pour mission de produire des informations statistiques représentatives, fiables et objectives quant à tous les aspects de la société québécoise.
- Comme les grandes agences statistiques reconnues à l'international, nous appliquons les plus hauts standards de sécurité et de confidentialité.
- Nos infrastructures sécurisées et nos pratiques exemplaires font en sorte que nous sommes en mesure d'exploiter des données sensibles, que ce soit par exemple les données de Revenu Québec, du système de santé, de l'immigration ou encore de l'éducation.

- Quant à l'Observatoire de la culture et des communications, il fait partie de l'Institut depuis sa création. Il est responsable de la production de statistiques pour le secteur culturel.
- Son financement et sa gouvernance sont assurés par un partenariat entre l'Institut, le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles, le Conseil des arts et des lettres et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Au cours de la dernière année seulement, l'OCCQ a publié 11 rapports statistiques. Ces publications, en plus d'être utiles à l'élaboration de politiques publiques, trouvent écho auprès de la population. À preuve, elles ont été référencées dans les médias à plus de 200 reprises. Sur internet, les publications en culture sont parmi les plus consultées de l'ISQ.
- L'Observatoire réalise des enquêtes auprès des entreprises, ce qui permet de documenter l'offre, les ventes et la fréquentation des lieux culturels.
- Nous réalisons aussi des enquêtes auprès des individus, ce qui nous permet de documenter les pratiques culturelles et de réaliser des analyses en fonction de caractéristiques

sociodémographiques. Nos résultats sont présentés selon le niveau de scolarité, la langue, le lieu de résidence, etc.

- Nous couvrons l'ensemble des secteurs culturels, dont le livre, le cinéma, les médias, la musique, les arts de la scène et les musées.
- Nous réalisons aussi des analyses transversales qui couvrent l'ensemble des domaines, notamment en ce qui concerne le financement de la culture, les retombées économiques et les conditions socio-économiques des travailleurs et travailleuses.
- Notre objectif est de documenter l'ensemble des secteurs dans l'optique de créer un ensemble de données, un continuum. Nous souhaitons mesurer la production québécoise, la mise en marché, la diffusion, la disponibilité, la découvrabilité et, enfin, la consommation et la génération de revenus.
- Il faut aussi prendre en considération les effets de vases communicants. Est-ce que plus de consommation sur les plateformes entraîne nécessairement une diminution dans les salles de cinéma? À la télévision? Dans les spectacles et autres lieux culturels?

- En ce moment, les données qui manquent grandement à notre continuum de données sont celles des plateformes numériques. Pourtant, elles sont essentielles pour dégager un portrait complet des secteurs culturels, qui sont fortement touchés par la révolution numérique. L'accès à ces données nous apparaît crucial.
- La part des plateformes dans la consommation culturelle constitue un angle mort de plus en plus grand. C'est un défi pour la pertinence du travail de l'OCCQ.
- Le projet de loi 109 améliore nos capacités en nous donnant accès à des données dont la pertinence ne fait pas de doute, compte tenu de l'importance des consommations numériques. En ayant les moyens de consigner et de comprendre ces consommations, l'OCCQ pourra contribuer à une intervention publique bien ciblée, nécessaire pour refléter l'identité québécoise et pour appuyer le secteur de la culture. C'est donc une priorité pour nous tous.
- Mais revenons-en à notre ensemble de données. L'OCCQ souhaite intervenir en amont pour faire en sorte que les données collectées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi puissent s'intégrer dans ce continuum.

- Nous considérons pouvoir jouer un rôle majeur en ce sens, car notre expertise nous permet de mettre en place des méthodologies assurant la validité, la représentativité et l'interopérabilité des données.
- L'Institut considère que le projet de loi 109 permettra de combler le manque d'accès aux données des plateformes numériques.
- En ce sens, nous réitérons notre positionnement, présenté dans notre mémoire de juillet 2024. Ce positionnement est aligné sur les recommandations du comité d'experts, qui précèdent l'élaboration du projet de loi. Selon ces experts, le gouvernement devrait :

« Mettre à la disposition de l'OCCQ les ressources humaines, technologiques et financières nécessaires à l'analyse des données d'usage des plateformes. »
- C'est d'ailleurs pourquoi nous avons collaboré avec le ministère de la Culture et des Communications en amont du dépôt du projet de loi pour inclure dans le projet une disposition nous permettant d'avoir accès à ces données.

- Maintenant, quelques chiffres. Je vais vous parler du secteur de la musique, du fait que c'est le secteur pour lequel nous avons la plus grande expertise en lien avec le numérique.
- C'est 8 % de l'écoute sur les plateformes qui est en français au Québec. Sur le 8 %, 3 % proviennent de l'étranger et 5 %, du Québec.
- Il y a 20 ans, 40 % des CD vendus étaient en français.
- La proportion de personnes qui écoutent surtout de la musique en français est de 5 % chez les 15-29 ans, mais de 47 % chez les 75 ans et plus.
- Le numérique génère des changements importants dans les habitudes de consommation, qui affectent les entreprises et les travailleurs et travailleuses. Rappelons-nous que la culture représente un PIB d'environ 17 milliards de dollars, 170 000 emplois et des dépenses publiques de l'ordre de 2,5 milliards de dollars.
- Bien que la loi cible principalement l'apport de contenus culturels d'expression originale de langue française, les

données pourront nous permettre d'analyser bien d'autres aspects, et par exemple d'évaluer s'il y a eu :

- une augmentation de la part de la production de contenus culturels québécois;
 - une augmentation de la consommation de contenus culturels québécois; ou
 - une augmentation des revenus liés à la production de contenus culturels québécois.
-
- Les parties prenantes du secteur voudront aussi savoir comment évolue la consommation en fonction des caractéristiques sociodémographiques : la consommation des jeunes, la consommation par régions, etc.
 - L'OCCQ est en mesure de réaliser ces analyses. Nous pouvons regrouper les données de production, de découvrabilité, de consommation selon une vision cohérente pour l'ensemble des secteurs culturels.
 - Je dois dire que de pouvoir contribuer à l'avancement des connaissances sur le secteur de la culture au Québec est une grande fierté pour l'ISQ.

- Le faire dans un contexte de coopération gouvernementale et en partageant notre expertise l'est d'autant plus.
- Nous tenons à réitérer notre très grand intérêt à collaborer à la mise en œuvre du projet de loi. Nous souhaitons mettre à profit notre expertise afin d'assurer l'optimisation des processus de collecte et d'analyse, dans un souci d'efficience des investissements publics.
- Pour résumer en quelques mots :
 - Le projet de loi 109, nécessaire pour les raisons précédemment énumérées, comblera un manque de données stratégiques quant à la compréhension de l'évolution de la culture québécoise.
 - L'ISQ, par ses normes reconnues en matière de confidentialité et de sécurité, est très bien placée pour exploiter ces données.
 - Par son expertise et son positionnement stratégique, l'OCCQ doit demeurer un acteur central dans la production et la diffusion de

statistiques sur l'ensemble du secteur de la culture. Dans le contexte où les plateformes dominantes exposent une offre mondialisée qui rend difficile la découvrabilité des produits culturels québécois et favorisent la consommation de produits étrangers même chez les utilisateurs et utilisatrices du Québec, et plus particulièrement chez les jeunes, il est crucial pour l'OCCQ d'avoir accès aux données des plateformes pour être en mesure de suivre l'évolution de l'offre et de la consommation des produits culturels québécois et de langue française en général.

- L'accès aux données des plateformes numériques permettra à l'OCCQ d'actualiser ses analyses et de répondre aux besoins en données probantes sur la culture québécoise.
- Nous restons donc disponibles pour participer aux travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet de loi 109.
- Mes collègues et moi sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Merci pour votre attention!

